

OBJET : Tarifs CLSH, CLAE et restaurant scolaire

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu les barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales basés sur le quotient familial ;

Considérant que la Ville de Monteux organise différents services facultatifs à destination des enfants,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'accès à ces services,

Considérant que le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant que la décision n°AU/31/91/20230623/88 du 23 juin 2023 doit être modifiée,

DECIDE de fixer comme suit tarifs des CLSH, CLAE et restauration scolaire à compter du 1^{er} décembre 2023 :

CLAE (COMMUNE et HORS COMMUNE)				
	QF = 0 à 540	QF = 541 à 750	QF = 751 à 1000	QF = 1001 et +
Matin 7h30/8h30	0,94 €	1,02 €	1,12 €	1,22 €
Matin 7h30/8h30 Majoré	1,22 €	1,34 €	1,46 €	1,60 €
Après-midi 16h30/17h00	0,00 €			
Après-midi 16h30/18h30 Accompagnement à la scolarité ou Temps aménagé surveillé	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €
Après-midi 16h30/18h30 Accompagnement à la scolarité ou Temps aménagé surveillé	1,30 €	1,44 €	1,56 €	1,70 €

RESTAURANT SCOLAIRE (COMMUNE et HORS COMMUNE)				
	QF = 0 à 540	QF = 541 à 750	QF = 751 à 1000	QF = 1001 et +
Repas maternelle	2,68 €	2,72 €	2,78 €	2,84 €
Repas maternelle majoré	3,48 €	3,54 €	3,62 €	3,70 €
Repas élémentaire	2,88 €	2,94 €	2,98 €	3,04 €
Repas élémentaire majoré	3,74 €	3,82 €	3,88 €	3,96 €
Repas Adulte	5,28 €			

ECOLE DE LA NATURE les mercredis (COMMUNE)				
	QF = 0 à 540	QF = 541 à 750	QF = 751 à 1000	QF = 1001 et +
Matin SANS repas	3,00 €	3,30 €	3,60 €	3,90 €
Matin SANS repas majoré	3,90 €	4,30 €	4,68 €	5,08 €
Matin avec repas	5,88 €	6,24 €	6,58 €	6,94 €
Matin avec repas majoré	7,64 €	8,12 €	8,56 €	9,02 €
Après-Midi SANS repas	3,14 €	3,46 €	3,78 €	4,08 €
Après-Midi SANS repas majoré	4,08 €	4,50 €	4,92 €	5,30 €
Après-Midi avec repas	6,02 €	6,40 €	6,76 €	7,12 €
Après-Midi avec repas majoré	7,84 €	8,34 €	8,80 €	9,26 €
Journée SANS repas	6,14 €	6,76 €	7,38 €	7,98 €
Journée SANS repas majorée	7,98 €	8,80 €	9,60 €	10,38 €
Journée avec repas	9,02 €	9,70 €	10,36 €	11,02 €
Journée avec repas majoré	11,74 €	12,62 €	13,48 €	14,34 €

ECOLE DE LA NATURE *les mercredis (HORS COMMUNE)*

	QF = 0 à 540	QF = 541 à 750	QF = 751 à 1000	QF = 1001 et +
Matin SANS repas	3,90 €	4,30 €	4,68 €	5,06 €
Matin SANS repas majoré	5,08 €	5,60 €	6,08 €	6,58 €
Matin avec repas	6,78 €	7,24 €	7,66 €	8,10 €
Matin avec repas majoré	8,82 €	9,42 €	9,96 €	10,54 €
Après-Midi SANS repas	4,08 €	4,50 €	4,90 €	5,30 €
Après-Midi SANS repas majoré	5,32 €	5,86 €	6,38 €	6,90 €
Après-Midi avec repas	6,96 €	7,44 €	7,88 €	8,34 €
Après-Midi avec repas majoré	9,06 €	9,68 €	10,26 €	10,84 €
Journée SANS repas	7,98 €	8,80 €	9,58 €	10,36 €
Journée SANS repas majorée	10,38 €	11,44 €	12,46 €	13,46 €
Journée avec repas	10,86 €	11,74 €	12,56 €	13,40 €
Journée avec repas majoré	14,12 €	15,28 €	16,34 €	17,42 €

PETITES ET GRANDES VACANCES (COMMUNE)

	QF = 0 à 540	QF = 541 à 750	QF = 751 à 1000	QF = 1001 et +
Matin avec repas	6,76 €	7,38 €	7,92 €	10,20 €
Matin avec repas majoré	8,80 €	9,60 €	10,30 €	13,26 €
Après-Midi avec repas	6,76 €	7,38 €	7,92 €	10,20 €
Après-Midi avec repas majoré	8,80 €	9,60 €	10,30 €	13,26 €
Journée avec repas	9,02 €	9,58 €	10,16 €	11,18 €
Journée avec repas majoré	11,74 €	12,46 €	13,22 €	14,54 €

PETITES ET GRANDES VACANCES (HORS COMMUNE)

	QF = 0 à 540	QF = 541 à 750	QF = 751 à 1000	QF = 1001 et +
Matin avec repas	8,80 €	9,42 €	9,96 €	12,24 €
Matin avec repas majoré	11,44 €	12,24 €	12,96 €	15,92 €
Après-Midi avec repas	8,80 €	9,42 €	9,96 €	12,24 €
Après-Midi avec repas majoré	11,44 €	12,24 €	12,96 €	15,92 €
Journée avec repas	11,06 €	11,62 €	12,20 €	13,26 €
Journée avec repas majoré	14,38 €	15,12 €	15,86 €	17,24 €

PRECISE qu'en ce qui concerne l'Ecole de la Nature et pour les périodes de vacances, les repas ne seront pas facturés aux familles dont les enfants font l'objet d'un PAI.

PRECISE que les tarifs majorés seront appliqués en cas de dépassement de la date limite de préinscription.

PRECISE que le produit des accès à ces services sera encaissé au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes des activités périscolaires (régie n°201129).

PRECISE que la présente décision annule et remplace la décision susvisée.

Acte Exécutoire

Transmis le : 20.10.2023

Publié le : 20.10.2023,

Monteux, le 25 septembre 2023

Christian GROS



Maire de Monteux